

PROJET PEDAGOGIQUE NATATION SCOLAIRE

PISCINE DE LA CCCY (Communauté de Communes Cœur d'Yvelines)

CIRCONSCRIPTION DE RAMBOUILLET

DATE DE LA MISE A JOUR : septembre 2021

CONCERTATION PREVUE : à l'initiative des Conseillers Pédagogiques EPS des circonscriptions de Rambouillet et Beynes

Textes de référence :

✓ Natation :

- Circulaire n° 2017-127 du 22/08/2017 publiée au BO n°34 du 12/10/2017 : enseignement de la natation dans les premiers et seconds degrés
- Dispositions départementales de l'Inspection Académique des Yvelines du 23 janvier 2012 relative à l'application de la circulaire n° 2011-090 du 07/07/2011
- Arrêté du 09-07-2015 – J.O. du 11-07-2015 publié au BO n°30 du 23 juillet 2015 : attestation du savoir-nager
- BOEN spécial n°11 du 26/11/2015 : programmes d'enseignement des cycles 2,3 et 4

Convention départementale pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation
Circulaire départementale du 28 novembre 2017 précisant les taux d'encadrement et les modalités d'accueil des élèves dispensés

✓ Intervenants extérieurs

- Circulaire: n° 92-196 du 3/07/1992 participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- Dispositions départementales de l'Inspection Académique des Yvelines du 10 décembre 2013 concernant les intervenants extérieurs et les projets de co-intervention en EPS
- Circulaire départementale du 4 novembre 2019

Décret n°2017-766 du 4 mai 2017 : Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives

- Circulaire interministérielle n°2017 – 116 du 6 octobre 2017 : Encadrement des activités physiques et sportives

✓ Sorties scolaires

Circulaire n° 99-136 du 21/09/1999 : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques modifiée par la circulaire N°2000-075 du 31 mai 2000 (relative au test nécessaire avant la pratique des sports nautiques)

le projet répond au « CADRE NATIONAL SANITAIRE POUR L'ACCUEIL DES SCOLAIRES » en vigueur à l'instant T.

La parution **du cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires** précise les modalités d'intervention pour l'année scolaire 2021-2021.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant plusieurs niveaux : niveau 1 / niveau vert ; niveau 2 / niveau jaune ; niveau 3 / niveau orange ; niveau 4 / niveau rouge.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> o Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains o Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) o Limitation des regroupements importants o Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour 	<ul style="list-style-type: none"> o Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains o Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire o Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour 	<ul style="list-style-type: none"> o Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains o Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire o Limitation du brassage par niveau obligatoire o Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour 	<ul style="list-style-type: none"> o Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains o Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire o Limitation du brassage par niveau obligatoire o Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour
Activités Physiques et Sportives	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	APS autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	APS autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	APS autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une Distanciation de 2 mètres

Le passage d'une situation à une autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par le territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Le port du masque est toujours obligatoire sur le bord du bassin, même en enseignement, mais ne l'est plus dès lors que l'enseignant et/ou les intervenants sont dans l'eau avec les élèves.

La mise en œuvre de l'enseignement de la natation

« 1 - Dans le premier degré

À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1/CE2. À ce niveau, le parcours d'apprentissage de l'élève doit comprendre des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté -, et des moments d'enseignement progressifs et structurés souvent organisés sous forme d'ateliers.

Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y a lieu de prévoir une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Une évaluation organisée avant la fin du cycle permet d'organiser pour les élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle

d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Celui-ci conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription.

La natation scolaire est une activité à encadrement renforcé, l'enseignant est aidé dans cette tâche par des professionnels qualifiés et agréés par l'inspecteur d'académie ou par des intervenants bénévoles également soumis à agrément (cf. § 1.4 et annexe 2, § 2 et 3).

Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat (cf. annexe 3 - Exemple de convention). »

Le savoir-nager

« Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (cycle de consolidation). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée. »

ORGANISATION GENERALE

1/ Communes des écoles concernées

Circonscription de Beynes :

Auteuil le Roi, Autouillet, Béhoust, Beynes, Boissy sans Avoir, Flexanville, Garancières, Goupillières, Jouars Ponchartrain, La Queue lez Yvelines, Marcq, Neauphle le Château, Neauphle le Vieux, Saint Germain de la Grange, Saulx Marchais, Thoiry, Villiers le Mahieu, Villiers Saint Frédéric

Circonscription de Rambouillet :

Bazoches, Grosrouvre, le Tremblay sur Mauldre, Galluis, Saint Rémy l'Honoré, Les Mesnuls, Méré élémentaire, Montfort élémentaire, Mareil le Guyon, Gambais.

2/ Période de l'année, fréquence, nombre et durée des séances

Le planning scolaire est révisé tous les ans au mois de juin.

La priorité est donnée aux niveaux : CP, CE1, CE2 et CM2 qui évoluent sur une dizaine de séances. Pour les écoles rurales d'autres niveaux de classe peuvent être amenés à suivre les séances de natation scolaire.

La durée des séances est de 40 minutes.

(cf planning)

3/ Dispositions de fonctionnement

- Réunions préparatoires : en juin et septembre, avec le directeur de la piscine, le chef de bassin et les conseillers pédagogiques, pour réguler le projet et planifier les créneaux.

- Piscine de Montfort l'Amaury :

2 bassins : Bassin d'apprentissage : 150 m² → 35 élèves
Bassin grande profondeur : 312 m² → 78 élèves

Surface obligatoire : 4 m² par enfant

Surface conseillée : 4m² par enfant

❖ Equipe de MNS :

Prénom	Nom	Carte pro	validité	support	activité
Guillaume	TYMEN	08606ED0141	01/12/2021	educspo	natation
Pierre-Yves	BEDOUET	07802ED0126	19/09/2022	educspo	natation
Anthony	LABBE	07815ED0096	10/09/2025	educspo	natation
Laura	TIRLET	02807ED0075	04/11/2022	educspo	natation
Christopher	ANGELY	07816ED0187	11/09/2021	educspo	natation
Guillaume	HENRY	07814ED0097	01/12/2024	educspo	natation

ENCADREMENT

NORMES D'ENCADREMENT A RESPECTER

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le **taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous**. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

SURVEILLANCE

« La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle que définie par le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) prévu par l'article D. 322-16 du code du Sport. Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur conformément à l'article D. 322-13 du code du Sport (cf. annexe 2, § 4). Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.

Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence. »

Elle est assurée, conformément aux instructions officielles, par un personnel exclusivement affecté à cette tâche... en l'occurrence, chaque bassin est surveillé par un BEESAN.

ENSEIGNEMENT

« Les enseignants

La mission des enseignants est d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager tel qu'il est défini aux premiers paliers du socle commun.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de leur responsabilité.

L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

Les professionnels qualifiés et agréés

Les professionnels qualifiés et agréés assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique.

Les intervenants bénévoles agréés et non qualifiés

Agrément d'honorabilité à demander sur la plateforme « démarche simplifiée » par l'enseignant bien en amont de la venue sur le bassin afin d'avoir le retour de la DSDEN.

Les intervenants bénévoles ne disposant pas des qualifications définies à l'annexe 2, lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant en charge un groupe d'élèves, sont également soumis à un agrément préalable, délivré par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Ils peuvent selon le cas :

- assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.

À ce titre, les déplacements sur des parcours aquatiques aménagés ou les jeux pratiqués à des profondeurs permettant la reprise d'appuis peuvent être encadrés selon les modalités fixées par l'enseignant. La pratique d'activités physiques libres ou guidées de découverte dans des milieux variés telles qu'elles sont définies à l'école maternelle dans le domaine « agir et s'exprimer avec son corps » entre également dans ce cadre. »

Conformément aux instructions officielles, l'encadrement ne peut être inférieur à celui-ci :

- en maternelle, l'enseignant plus deux adultes agréés ;
- en élémentaire, l'enseignant plus un adulte agréé.

Il est possible, tout en veillant à ce que l'encadrement ne soit pas trop important (ce qui peut conduire à une dilution de la responsabilité) de dépasser ces conditions minimales...

En règle générale, les groupes sont pris en charge par 1 ou 2 BEESAN et les enseignants. Les enseignants peuvent prendre en charge les élèves d'une autre classe.

La sécurité est l'affaire de tous. Elle est active et permanente... Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement.

Il appartient à l'enseignant, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité. De la même façon, les BEESAN peuvent refuser l'accès au bassin à une classe ne présentant pas l'encadrement suffisant.

REPARTITION DES TACHES DANS L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Accueil

Les groupes sont pris en charge immédiatement après l'arrivée des enfants sur le bassin. Chaque membre de l'équipe veille à accueillir son groupe de façon à éviter un éventuel refroidissement après la douche.

Chaque enseignant veillera à ce que sa classe entre groupée dans le calme sur le bassin.

Appel

Chaque responsable de groupe est en possession de la liste des élèves dont il a la charge. Il lui revient de noter les présences.

Fin de séance

Les 5 dernières minutes peuvent être l'objet d'un temps de réinvestissement libre à caractère ludique, animé et surveillé par tout l'encadrement. En fin de séance, les BEESAN s'assurent que tous les enfants sortent des bassins. Les classes d'origine se reconstituent, elles sont prises en charge par leurs enseignants respectifs qui en contrôlent les effectifs avant le retour dans les vestiaires.

Déplacements ponctuels à l'intérieur de l'établissement

Tout déplacement d'un enfant en dehors du cadre du projet, doit faire l'objet d'une autorisation auprès de L'ENSEIGNANT EN CHARGE DE SON GROUPE. L'enfant doit lui signaler son retour avant d'entrer dans l'eau.

En GS, l'enfant est accompagné par un adulte qui prévient de son retour dans l'eau.

Hygiène

- Le passage aux toilettes et aux douches **avec savonnage** est obligatoire avant la séance. A cet effet, des distributeurs de savon-douche sont mis à disposition dans les sanitaires.

⇒ La CCCY est contrainte de faire appel à la Société de maintenance pour effectuer un traitement de l'eau, une vidange partielle du bassin, la remise en eau et la chauffe de cet apport d'eau, lors de présence d'excréments.

C'est pourquoi nous vous demandons d'être très vigilants à l'état de santé des élèves que vous conduisez à la piscine et de bien vouloir les diriger vers les sanitaires avant qu'ils n'accèdent aux bassins.

- Les adultes présents au bord des bassins doivent se changer et porter une tenue adaptée
- Le **bonnet de bain est obligatoire** pour toute personne allant dans L'EAU.

ORGANISATION DES SEANCES

L'ensemble des bassins est mis à disposition et aménagé en réponse aux ressources des élèves.

Un travail par groupe est mis en place pour proposer une différenciation pédagogique.

1/ Séance habituelle

Les différentes aires aménagées selon les objectifs poursuivis sont définies après concertation au sein de l'équipe pédagogique.

2/ Séances d'évaluation

Evaluation diagnostique : en début de cycle, cette séance permet d'assurer une bonne connaissance des besoins de chaque enfant et de constituer des groupes par niveaux de compétences.

Au début de la première séance, l'enseignant remet aux BEESAN la liste alphabétique des élèves (NOMS, Prénoms) jointe au projet pédagogique.

Le cas échéant, cette liste sera complétée des niveaux d'évaluation des élèves ayant fréquenté la piscine l'année passée.

Il est conseillé de prévoir des bonnets de bain avec le nom de l'enfant.

A l'issue de cette séance, des groupes de compétences seront constitués :

- Les MNS prendront en charge un groupe intermédiaire de préférence, ceux pour lesquels il faut amener les enfants à s'allonger ;
- Les autres groupes sont pris en charge par les enseignants.

Il est toutefois possible de prévoir une autre organisation en fonction des aptitudes des enseignants et des besoins des élèves.

Evaluation continuée : tout au long du cycle, les personnes qualifiées (enseignants ou BEESAN) renseignent les différents documents d'évaluation présentés en réunion de rentrée, en fonction de leur groupe et des capacités observées chez les élèves (cf doc « *Outil Evaluation Natation CPD EPS 78* »). Le document « *De la familiarisation au milieu aquatique à l'obtention de l'Attestation Scolaire du Savoir Nager* », support de fiches spécifiquement organisées par niveau, peut être une aide à l'évaluation et/ou à la construction des séances d'apprentissage.

Chaque responsable de groupe aura donc la responsabilité :

- d'évaluer ses élèves ;
- de transmettre les résultats des évaluations (sur papier ou numériquement) à l'enseignant.

L'évaluation finale sera menée conjointement enseignant /MNS.

Les résultats seront saisis sur le fichier Excel départemental, « Evaluation natation 78 », qui doit permettre un suivi des progrès de l'élève (au cours du trimestre mais également au fil des différentes années), la validation des niveaux par composante et une communication plus aisée entre enseignants et équipe de MNS.

Transmission des résultats des évaluations CE1/CE2 et CM2 :

- ❖ Tous les élèves de CE1/ CE2 passeront le niveau 3 du « savoir nager ». Un retour sera fait à l'inspection suivant le modèle ci-après :
- ❖ Tous les élèves de CM2 passeront le niveau 5 du « savoir nager ». Un retour sera fait à l'inspection selon le modèle ci-après :

Effectif CE1	Effectif CM2
Nombre d'élèves ayant réussi le niveau 3 du « savoir nager »	Nombre d'élèves ayant réussi le niveau 5 du « savoir nager »
Nombre d'élèves étant en cours d'acquisition des niveaux 1 ou 2 du « savoir nager »	Nombre d'élèves ayant obtenu l'ASSN (niveau 7)

Le fichier Excel « *Outil Evaluation Natation CPD EPS 78* » renseigné sera transmis à l'IEN dès la fin du cycle de natation.

Une attestation sera délivrée pour les élèves ayant réussi la totalité de l'épreuve. Elle sera incluse au livret d'évaluation de l'élève pour communication à la famille.

▲ Les résultats du niveau 5 « du savoir nager » **sont transmis au collège du secteur** sur la fiche de liaison CM2/6^{ème}. Une attestation sera délivrée pour les élèves ayant réussi la totalité de l'épreuve. Elle sera incluse au LSU.

FICHE DE LIAISON CM2 /6ème

ELEVES			PARCOURS SCOLAIRE DE L'ELEVE DISPOSITIFS D'AIDE MIS EN PLACE EN CM2							ATTESTATIONS			NIVEAU SCOLAIRE COMPORTEMENT (vert / orange/rouge)			AUTRES INFORMATIONS	
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	APC	SRAN	PPRE	RASED	PAP	PPS/AVS	SAISINE EGPA	PRISE EN CHARGE EXTERIEURE	APER	Savoir nager	APS	NIVEAU SCOLAIRE MAITRISE DE LA LANGUE	NIVEAU SCOLAIRE EN MATHÉMATIQUES	COMPORTEMENT	Préciser appariement ou séparation à prendre en compte

3/ Changement d'élèves dans les groupes en cours d'année

En cours de cycle, le passage dans un autre groupe est possible pour certains enfants dont les compétences seraient devenues inadaptées dans leur groupe d'origine. Ce changement peut s'effectuer à tout moment si la progression de l'enfant l'y autorise.

4/ Dispenses et inaptitudes

Sauf cas exceptionnel, la classe entière est concernée par l'activité. Les parents doivent, le cas échéant, faire connaître les contre-indications justifiant d'une dispense ou d'une inaptitude en fournissant un certificat médical.

En cas d'inaptitude avérée, il appartient au conseil des maîtres de décider le type d'accueil retenu en faveur des élèves concernés.

Voir annexe (courrier du Directeur Académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines en date du 28 novembre 2017)

5/ Remplacement d'un enseignant absent

En cas d'absence d'un enseignant le directeur d'école s'assure que l'enseignant chargé du remplacement est informé des diverses dispositions administratives et pédagogiques qui ont cours à la piscine.

A défaut, il est conseillé de mettre en œuvre un échange de service ou à défaut d'annuler la première séance. L'enseignant chargé du remplacement devra compléter son information pour être en mesure d'assurer les séances suivantes si nécessaire.

• L'AVS

« Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés. »

• L'ATSEM

« À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Leur participation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire. Cette autorisation peut inclure l'accompagnement des élèves dans l'eau. »

6/ Non-venue d'une classe

Le directeur d'école préviendra dans les plus brefs délais la CCCY de la non-venue de la classe.

Responsable de la Gestion Administrative des Services

Tél. 01.34.89.23.17 / 01.34.89.57.61

sport@cccy.fr

ainsi que le chef de bassin, Monsieur TYMEN, **07 63 97 24 66** et/ou g.tymen@cccy.fr.

Il n'y a pas de séance de rattrapage prévue. Les enseignants veilleront à prévoir les sorties scolaires en dehors des créneaux de natation.

7/ Problème technique

En cas de problème technique entraînant l'impossibilité d'utiliser les bassins, la piscine prévient la CCCY et les écoles concernées.

8/ Absence d'un BEESAN chargé d'enseignement

Un BEESAN chargé d'enseignement absent peut être remplacé par un BEESAN supplémentaire agréé ou par un enseignant.

En tout état de cause, on veillera impérativement à ce que les normes d'encadrement soient toujours respectées. Dans le cas contraire, la séance sera suspendue.

9/ En cas d'appel à une association de remplacement de MNS

Protocole à suivre

1. En cas de personnel ayant une carte professionnelle

Prévenir, dès le matin, par mail, l'IEN avec nom prénom et carte professionnelle en cours de validité du personnel de remplacement et photocopie du diplôme

2. En cas de personnel n'ayant pas de carte professionnelle, pas d'enseignement possible :

10/ Règlement intérieur à l'usage des scolaires

- Aucun enfant n'entre dans l'eau avant que le responsable du groupe dont il fait partie soit en place et n'en ait donné la consigne ;
- Chaque groupe, chaque classe ayant utilisé du matériel le range en lieu et place à la fin de la séance ;
- La surveillance des élèves dans les vestiaires relève de la responsabilité du maître de chaque classe ;
- Les enfants doivent passer aux TOILETTES et sous la douche avant la séance. La douche est obligatoire après chaque séance ;
- Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés. **Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous.**
- Les parents (à l'exception des parents agréés en maternelle) ne sont pas acceptés sur le bassin ;
- Tous les adultes présents au bord du bassin ont l'obligation de porter une tenue de bain ou à défaut une tenue de sport.

La piscine n'est pas un milieu créateur de verrues, mais au même titre qu'un vestiaire collectif ou un dojo, elle peut être un milieu favorable au développement de celles-ci. L'apparition de verrues

plantaires n'est pas un cas de dispense, mais les enfants atteints de cette affection devront néanmoins porter des chaussons spéciaux.

Les maladies de peaux, ainsi que les plaies récentes, entraînent une dispense momentanée, en cas de doute.

IV PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

Rôle des enseignants : Protéger, Alerter, Rassurer

Les enseignants regroupent les enfants, les dirigent vers les vestiaires où ils se rhabillent.

L'enseignant concerné fait téléphoner au directeur de l'école, à l'IEN de la circonscription puis rejoint ses élèves.

Rôle des BEESAN

Protocole spécifique à l'établissement :

Le surveillant donne l'alarme, évacue son bassin, à l'arrivée des pompiers donne avec précision les indications nécessaires ; prévient le responsable de l'établissement.

Les autres BEESAN évacuent les autres bassins, l'un va chercher le matériel d'oxygénothérapie, les autres secourent la victime.

Un se détache et alerte les pompiers en mentionnant son identité, sa qualité et le lieu de l'accident (piscine de Montfort l'Amaury), le bilan et le numéro de téléphone de la piscine (01 34 86 84 48) puis attend l'arrivée des pompiers dans le hall pour guider leur intervention en interdisant l'accès aux autres classes.

Déclaration d'accident dans le cadre scolaire : 4 exemplaires

Un à l'école, un à l'IEN, un à la CCCY, un en Mairie.

PEDAGOGIE

Repères de l'activité aquatique

Jusqu'à l'âge de six ou sept ans, l'activité physique mettant en jeu le corps est un moyen d'action, d'exploration, de communication et d'adaptation à différents types d'environnements. C'est à cette période que se construit le répertoire moteur de base, composé d'actions motrices fondamentales. Elles permettent de répondre au besoin de bouger des enfants et d'éprouver un véritable « plaisir d'agir ». La compétence plus spécifiquement liée à l'activité aquatique est d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement en se déplaçant dans un milieu instable (l'eau).

Etapes caractéristiques des activités aquatiques

L'enfant subit le milieu et s'organise pour ne pas couler. Il subit une **composante émotionnelle** très importante. Les déplacements dans cette motricité sont des actions dites de « survie ». Il tente d'arriver le plus vite possible du début à la fin de la situation en maintenant toujours un point d'appui afin de se sécuriser et de développer une logique émotionnelle construite autour d'un pôle affectif. Il projette et assure ses actions à très court terme dans une optique de risque subjectif minimum. Il bloque sa respiration et fonctionne en apnée complète. Il prend des informations visuelles au-dessus de l'eau ou vers l'endroit visé et lors des immersions il ferme les yeux et développe des sensations tactiles pour prendre des informations dans ses courts déplacements.

L'un des objectifs principaux dans l'apprentissage de la natation scolaire demeure **la sécurité**. En apprenant à nager, on peut ainsi réduire le nombre de noyades. On trouvera dans l'enseignement de cette activité des notions de sauvetage basées sur la maîtrise du « sub » et « sus » aquatique.

Il faudra donner aux élèves les bases nécessaires à la pratique des différentes activités aquatiques en développant les compétences spécifiques suivantes :

- Produire une performance optimale, mesurable, à une échéance donnée. (*Nager longtemps, mobiliser ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible*) ;
- Adapter ses déplacements à des environnements variés (*eau calme, eau vive, activités nautiques*) ;

- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel (*jeux collectifs, initiation au water-polo*) ;
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et : ou acrobatique (*initiation à la natation synchronisée*).

Problématique fondamentale

L'approche et l'entrée dans l'eau modifient pour l'enfant les habitudes terriennes. Lors des évolutions dans l'eau des problèmes subsistent. Il faudra :

- Gérer la composante émotionnelle (remise en cause des sensations et prise de risques) ;
- S'équilibrer dans un élément instable ;
- Se déplacer ;
- Gérer ses ressources respiratoires.

Ressources mobilisées

- **Ressources psychologiques**

L'enfant doit gérer son stress (peur, crainte et angoisses) et développer sa prise de risque.

- **Ressources physiologiques**

Il doit gérer une utilisation de sa fonction respiratoire dans un développement aérobie, et mobiliser sa respiration en inspirant par la bouche de manière brève et en accentuant l'expiration dans l'eau. La propulsion se fait par les jambes et les bras.

- **Ressources informationnelles**

Le milieu, la suppression des réflexes plantaires et la position allongée entraînent un changement de repères dans l'espace et dans le temps. L'utilisation de la vue est moins présente, les sensations kinesthésiques et auditives sont modifiées.

- **Ressources motrices**

Les appuis sont fuyants et mouvants, la résistance de l'eau freine la progression, les jambes et les bras ont un rôle fondamental dans les déplacements.

Composantes de l'activité

Les activités aquatiques mobilisent différentes ressources pour l'enfant :

- L'équilibre (la recherche de l'équilibre nécessitera de la part de l'enfant la prise de conscience d'une moindre pesanteur du corps dans l'eau et l'acceptation de la poussée d'Archimède) ;
- La propulsion (la construction d'une position qui lui permette de réduire ses résistances à l'avancement et le compromis entre amplitude et fréquence des actions motrices) ;
- La respiration (la bonne maîtrise conditionne le relâchement corporel, une meilleure flottaison et l'efficacité des actions motrices).

Proposition de jeux pour familiarisation au milieu aquatique

Ces jeux sont également exploitables aux autres niveaux en introduisant des variables matérielles, spatiales et temporelles

<p><u>LA TEMPETE</u> Objectif : mettre la bouche dans l'eau. But du jeu : souffler sur une balle de ping-pong pour la faire avancer. Organisation et matériel : en petite profondeur les élèves, en ligne, ont chacun une balle de ping-pong sur laquelle ils soufflent pour lui faire parcourir la plus grande distance possible. Déroulement : - les élèves, par groupes de 4 à 5, sont debout dans l'eau, côte à côte ; - la bouche au ras de l'eau, ils soufflent sur leur balle pour la faire progresser devant eux sans la toucher. Critères de réussite : - être capable de faire avancer la balle en ligne droite. - ou être le premier à lui faire franchir la ligne, - ou encore ramener la balle de l'adversaire dans son propre camp en 1 contre 1. Variantes : - jouer au temps ou à la distance à parcourir. - jouer en situation duelle.</p>	<p><u>LE FILET DES PECHEURS</u> Objectif : apprendre à mettre le visage dans l'eau. But du jeu : être capable de s'immerger pour s'échapper. Organisation et matériel : en petite profondeur, les élèves sont répartis en 2 équipes. Un groupe de pêcheurs qui forment une ronde (le filet) et un groupe de poissons qui se déplacent à l'intérieur du filet. Déroulement : - les joueurs formant le filet se mettent en ronde et décident en secret d'un nombre qui leur servira de signal, - ils lèvent les bras et commencent à compter à haute voix. Les « poissons » traversent le filet, ils entrent et sortent à leur guise. - A l'énoncé du nombre choisi, le filet se referme brusquement, emprisonnant des poissons. Ceux-ci agrandissent le filet. Le jeu reprend après choix d'un nouveau nombre. Critère de réussite : s'échapper le plus de fois possible. Variantes : varier le type de signal (auditif, visuel), baisser les bras plus ou moins bas (juste au-dessus de l'eau, ras de l'eau, juste sous la surface)</p>
<p><u>LES PECHEURS D'OURSINS</u> Objectif : apprendre à mettre le visage dans l'eau. But du jeu : s'immerger Organisation et matériel : 2 équipes, une bassine pour chaque équipe. Les objets sont éparpillés au fond de l'eau Déroulement : Au signal s'emparer d'objets lestés et les déposer dans la bassine de son équipe.. Critères de réussite : L'équipe gagnante est celle qui a le plus grand nombre d'oursins dans sa bassine, au bout du temps imparti (ou quand tous les joueurs sont passés une fois). Variables : Travailler en profondeur plus importante, obliger une entrée dans l'eau bien spécifique, jouer à 3 équipes</p>	<p><u>LE LAPIN CHASSEUR</u> Objectif : apprendre à mettre le visage dans l'eau. But du jeu : s'immerger. Organisation et matériel : en petite profondeur, par petits groupes, - un chasseur et les lapins, - tout lapin touché peut devenir chasseur à son tour, - pour ne pas être « touchés », les lapins doivent mettre la tête sous l'eau. Déroulement : le chasseur tire sur les lapins avec une petite balle légère Critère de réussite : ne pas être touché par la balle.</p>
<p><u>UN, DEUX, TROIS, SOLEIL</u> Objectif : tenir un équilibre, se déplacer rapidement Déroulement : durant la phrase du meneur (1, 2, 3 soleil) se déplacer rapidement pour atteindre le meneur. Quand le meneur se retourne s'immobiliser Critères de réussite : arriver avant les autres à la hauteur du meneur Variables : durée de la phrase et position d'arrêt : Statue / Sur un pied</p>	<p><u>LES MARSOUINS</u> Objectif : Se repérer en équilibre ventral. But du jeu : Passer d'une façon maîtrisée de l'équilibre horizontal à la position verticale. Organisation : Au départ, les élèves sont répartis le long du mur Déroulement : En petite profondeur, après une glissée ventrale, se redresser en posant ses pieds au sol pour prendre une impulsion et repartir. Recommencer plus loin et traverser ainsi le bassin. Critères de réussite : Le redressement doit être équilibré. Le gagnant est celui qui traverse le bassin après le moins de "pauses". Variables : Augmenter la profondeur. Augmenter la vitesse d'exécution : le gagnant est celui qui traverse le plus rapidement</p>

Des situations pédagogiques supplémentaires sont également proposées dans le document proposé par le GT départemental du 78 intitulé « de la familiarisation au milieu aquatique à l'obtention de l'ASSN »

CONTENU PEDAGOGIQUE

4 capacités évaluées pour chaque niveau, basées sur les différentes composantes de la natation :

- **Entrée dans l'eau ;**
- **Immersion ;**
- **Equilibre ;**

➤ Déplacement/Propulsion.

La respiration est traitée de manière transversale pour chacune des composantes.

Quelques repères :	Petite profondeur PP	: jusqu'à 1 mètre
	Moyenne profondeur	: de 1 m à 1,5 mètre environ
	Grande profondeur	: 2 mètres et plus

Sur 7 niveaux de compétence

➤ « Savoir Nager » (niveau 3) → fin de CE1/CE2

- Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans aide à la flottaison, et sans reprise d'appuis ;
- S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter ;
- Effectuer un enchaînement d'actions, sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à : s'immerger en sautant dans l'eau, se déplacer brièvement sous l'eau, se laisser flotter un instant, avant de regagner le bord.

➤ « Savoir Nager » (niveau 5) → fin de CM2/6ème

- Se déplacer sur une trentaine de mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis ;
- Plonger, s'immerger, se déplacer ;
- Enchaîner : sans reprise d'appuis, un saut ou un plongeon, en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion et un sur-place de 5 à 10 secondes, avant de regagner le bord.

➤ L'ASSN (niveau 7) → fin de cycle 3

Parcours à réaliser en continuité sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- A partir du bord du bassin, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- Se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème ;
- Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bain ou un espace surveillé ;
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels le « savoir nager » est adapté.

Test pour la pratique des sports nautiques : il est intéressant de le placer dans le cadre des évaluations.

- Départ par une chute arrière volontaire à partir d'un tapis disposé dans l'eau puis ;

- Déplacement dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20m :
- Avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue dans la partie d'un bassin.

Se référer au BO n°34 du 12 octobre 2017 relatif au test d'aisance aquatique.

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 1 <i>Petite ou moyenne profondeur</i>	En descendant par l'échelle	Immerger partiellement la tête	Se laisser flotter, avec l'aide d'une ou deux frites ou d'un appui stable	Se déplacer sur une quinzaine de mètres dans l'eau, le long du mur, en prenant appui dessus	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	1	2	3	4	5

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 2 <i>Petite ou moyenne profondeur</i>	En sautant avec ou sans aide à la flottaison (frite ou perche)	Immerger totalement la tête, avec un appui instable	Se laisser flotter, sans bouger, avec l'aide d'une ou deux frites ou d'un appui stable	Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans appui au mur, avec une aide à la flottaison (frite, planche, ...)	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	6	7	8	9	10

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 3 <i>Moyenne profondeur</i> <u>Savoir-nager (en deux parties)</u>	Partie 1 : En sautant sans aide	Se déplacer brièvement sous l'eau pour passer sous un objet flottant	Se laisser flotter un instant, sans bouger, sans aide à la flottaison	Partie 2 : Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	11	12	13	14	15

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 4 <i>Moyenne ou grande profondeur</i>	Sans aide, en roulant sur un tapis ou en se laissant glisser tête la première sur un toboggan	Aller chercher un objet au fond du bassin, avec ou sans aide, en immersion complète	Faire l'étoile de mer sur le ventre et sur le dos, avec éventuellement une reprise d'appui entre les deux	Se déplacer sur 15 mètres, allongé sur le ventre ou sur le dos, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	16	17	18	419	20

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 5 <i>Grande profondeur</i> <u>Savoir-nager (en deux parties)</u>	Partie 1 : Sans aide, en sautant ou en plongeant du bord du bassin	Effectuer un déplacement orienté en immersion (par exemple, passer dans un cerceau immergé)	Rester immobile sur place 5 à 10 secondes avant de regagner le bord du bassin	Partie 2 : Se déplacer sur une trentaine de mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui (par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour regagner le bord)	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	21	22	23	24	25

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 6 <i>Grande profondeur</i>	Sauter ou plonger dans le grand bain à partir d'un plot	Aller chercher un objet lesté au fond du bassin (à au moins 1m60) à la suite d'un plongeon canard	Enchaîner au moins un équilibre en position horizontale (étoile de mer) et un équilibre en position verticale, sans une reprise d'appui entre les deux, et maintenir au moins 5 secondes chaque position.	Se déplacer 30 mètres : 15 mètres sur le ventre et 15 mètres sur le dos	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	26	27	28	29	30

	ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION/RESPIRATION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/PROPULSION	ATTITUDES
EVALUATION NIVEAU 7 <i>Grande profondeur</i> <u>Savoir-nager (en continuité)</u>	1- Sauter en grande profondeur et revenir à la surface	2- S'immerger pour passer sous un obstacle flottant 5- S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant	4- Réaliser un sur-place de 10 secondes	3- Nager 20 mètres : 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos	Respecter les règles de sécurité de la piscine ; Identifier la personne responsable de la surveillance et l'alerter en cas de problème
N° Items	29	30	31	32	33

Piscine de Montfort l'Amaury
Coeur des Yvelines
13 place de Nickenich,
78490 Piscine de Montfort l'Amaury

Liste du matériel

Matériels à disposition des enseignants*

- Frites: 60
- Planches: 50
- Ceintures: 40
- Pull Buoy: 45
- Tapis : 5
- Toboggan: 1
- Anneaux: 20
- Cerceaux Flottant: 5
- Cerceaux Lestés: 5
- Cage: 1
- Rocher: 1
- Perches: 4
- Ballons: 10
- Mannequin: 4